

MARTEL

REUNION PUBLIQUE

VENDREDI 30 NOVEMBRE

20h30 Salle de la Raymondie

POUR LE RETABLISSEMENT DE L'ARRETE

INTERDISANT LA TRAVERSEE

DE MARTEL ET MONTVALENT

AUX CAMIONS

DE PLUS DE 7,5T EN TRANSIT

En 2009 le département prenait un 1^{er} arrêté interdisant la circulation sur la D840 aux véhicules de plus de 7,5T (*) pour « assurer la sécurité dans la traverse des agglomérations de Martel et Montvalent » .

En 2018 abrogation de cette décision par le département et autorisation pour tous les camions de traverser les agglomérations . Ce 2ème arrêté a été pris sans consultation

réunion proposée par le Collectif citoyen pour la protection
de Martel-Montvalent et leur environnement.

collectifmartel@gmail.com

(* sauf desserte locale et transport en commun)